

Loi n° 8-2024 du 26 avril 2024

portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat de partage de production du permis Kayo entre la République du Congo, la société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah E&P Sau

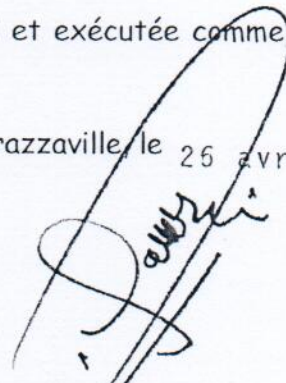
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est approuvé l'avenant n° 2 au contrat de partage de production du permis Kayo, signé le 8 avril 2024 entre la République du Congo, la société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah E&P Sau, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 26 avril 2024



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef
du Gouvernement,



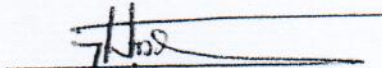
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des hydrocarbures,



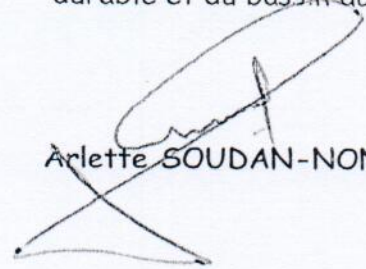
Bruno Jean Richard ITOUA.-

Le ministre de l'économie et
des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.-

La ministre de l'environnement, du développement
durable et du bassin du Congo,



Arlette SOUDAN-NONAUULT.-